

CPTS Luxeuil

Bulletin d'information



Rédactrice : BRICE Coralie

Comité de rédaction :

OLIVIER-KOEHRET Martial

LEUVREY Magali

VANSCOOR Diane

OCTOBRE : RETOUR EN IMAGE SUR LES ACTIONS DE LA CPTS AU COURS DU MOIS

Le mois d'octobre a été très riche pour la CPTS qui a organisé et participé à un grand nombre de manifestations.

Commençons par Octobre Rose, en ce mois dédié à la sensibilité au dépistage du cancer du sein, la CPTS-Luxeuil s'est investie dans plusieurs projets :

- Dimanche 6 octobre : course/marche rose au Lac des 7 chevaux
- Jeudi 10 octobre : journée de prévention et dépistage à Vauvillers
- Vendredi 18 octobre : forum Santé et Bien-être à Luxeuil

La CPTS a aussi proposé 2 formations à ses adhérents :

- Formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)
- Formation aux gestes qui sauvent



ONE WORLD - ONE HEALTH : LA DDETSPP, ACTEUR DE LA SANTÉ PUBLIQUE

La Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) est issue de deux réformes des services de l'État en département.

La DDETSPP regroupe les missions d'anciennes structures :

- Les missions sociales de la DDASS ;
- Le volet logement social et prévention des expulsions de la DDE ;
- L'emploi et la formation professionnelle de la DDTEFP ;
- L'inspection du travail (contrôles et renseignement du droit du travail) ;
- Le droit des femmes et l'égalité femmes/hommes ;
- La DDCCRF ;
- Les services vétérinaires (DDSV).

Ces derniers concourent à la santé publique pour tous les aspects en lien avec les animaux ; on parle de santé publique vétérinaire.

Le service de la protection sanitaire des consommateurs intervient pour garantir la salubrité des denrées alimentaires depuis les abattoirs jusque dans l'assiette des consommateurs. Le service intervient en cas de toxi-infection alimentaire collective (TIAC) en lien avec l'ARS pour la recherche de l'agent causal et l'identification d'un aliment et le producteur responsable. Dans le cas de listériose humaine, les agents interviennent au domicile du malade pour le même objectif. Selon les résultats des actions correctrices sont demandées au producteur et des mesures de retrait ou rappel peuvent être ordonnées.

Le service de la protection des animaux intervient dans la surveillance, la prévention et la lutte contre certaines maladies animales. Ses actions sont concentrées sur les zoonoses (i.e. brucellose, rage et tuberculose ...) et les grandes épizooties (i.e. influenza aviaire, pestes porcines, fièvre aphteuse ...). Sur le terrain, les agents du service opèrent en lien direct et étroit avec les vétérinaires praticiens dans le cadre d'un mandat sanitaire.

Régulièrement et en fonction des actualités, je vous proposerai des articles relatifs aux nombreux sujets de santé publique que les deux santés, humaine et vétérinaire, ont en commun.

Vous retrouverez l'organisation et contacts utiles de la DDETSPP sur le [site internet de l'État](#) dans le département. La Direction dispose d'une astreinte pour les aspects vétérinaires et travaille régulièrement avec la délégation territoriale de l'ARS de Haute-Saône.

Dr Yves LAMBERT

Directeur

BIOLOGIE MÉDICALE : LA FAUCHEUSE

Les laboratoires d'analyses médicales sont frappés par une baisse sans précédent de leurs cotations remboursées par la sécurité sociale.

Les laboratoires viennent donc de fermer plusieurs jours pour une grève de protestation sans précédent.

Patients, professionnels de santé, nous avons besoin sur notre territoire de biologistes compétents et disponibles pour prendre en charge les maladies au quotidien.

Le nord de la Haute Saône, notre territoire CPTS, est déjà pénalisé en offre soins par les politiques de l'état et des autorités sanitaires.

Cette attaque sur les tarifs menace la biologie rurale de proximité dont nous avons tous besoin.

Martial OLIVIER-KOEHRET

(article précité dans le bulletin du mois de septembre 2024)

GRÈVE DES BIOLOGISTES : LA CNAM RÉPOND

Alors que l'intersyndicale des biologistes (SDBIO, Les Biologistes Médicaux, SNMB, SLBC) a lancé un nouvel appel à la grève du 23 au 30 décembre prochain, l'Assurance Maladie dénonce une « communication outrancière » et en appelle à la déontologie des médecins et pharmaciens biologistes.

Pour la CNAM, l'appel des syndicats « s'appuie sur une présentation tronquée de la situation et des contrevérités manifestes ». Les biologistes évoquent une « enveloppe de financement annuelle (...) désormais insuffisante pour couvrir les besoins de la population française toute l'année », ajoutant qu'à partir du 23 décembre celle-ci serait épuisée.

Cependant, la caisse nationale répond qu'il « n'existe pas » de dispositif limitant les dépenses de biologie médicale, ou les autres soins de ville. « Tous les examens et analyses réalisés par les assurés seront pris en charge dans les conditions habituelles par l'Assurance Maladie tout au long de l'année 2024 et au-delà » assure-t-elle.

Elle ajoute qu'« aucun élément ne justifie une fermeture des laboratoires qui pourront naturellement continuer à pratiquer des examens et prélèvements après le 23 décembre ».

En matière de tarifs, l'Assurance Maladie rappelle n'attendre « aucun effort supplémentaire » par rapport au protocole pluriannuel 2024-2026 et « demande simplement le respect des termes de ce protocole par un secteur qui continue de présenter des niveaux de rentabilité très élevés ».

Source : ESE Lettre n°3401

LES ÉPIDÉMIES HIVERNALES ONT DÉBUTÉ : PENSEZ À LA VACCINATION

Santé Publique France a annoncé que l'épidémie annuelle de bronchiolite, une maladie dangereuse pour les bébés, a commencé, a signalé mercredi 30 octobre Santé publique France.

Parmi les 1 552 enfants de moins de 2 ans vus aux urgences car atteints d'une bronchiolite entre le 21 et le 27 octobre, 497 ont été hospitalisés, presque en totalité des bébés de moins de 1 an.

Chaque année, la bronchiolite frappe de nombreux bébés.

Deux traitements préventifs peuvent être prescrits :

- Beyfortus donné directement aux bébés
- Abrysvo, un vaccin administré avant la naissance à la femme enceinte.

Santé publique France a aussi fait le point sur l'évolution de l'épidémie de Covid-19 et de la grippe saisonnière.

La vaccination est recommandée auprès des personnes à risque, comme les personnes âgées.

En complément des vaccinations et des traitements préventifs, l'adoption des gestes barrières reste indispensable pour se protéger de l'ensemble des maladies de l'hiver : lavage des mains, aération régulière des pièces, port du masque en cas de symptômes.

Plus d'informations sont publiées régulièrement sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

SITE INTERNET

<https://www.cpts-luxeuil.fr>

Document libre de droit

Rédigé en octobre 2024



cpts-luxeuil